Image not found or type unknown

Licenciement économique et problème avec le liquidateur judiciaire

Par **Salarié35**, le **10/06/2024** à **09:44**

Bonjour

la société est en liquidation judiciaire depuis le 24 avril 2024.

j'ai eu mon courrier de licenciement le 6mai. J'ai 3 mois de salaires impayés (février mars avril) que le liquidateur refuse de me payer car l'entreprise n'a plus d'argent selon lui.
je lui ai envoyé un mail le 29 mai pour demander mes documents de sorties, il m'envoie vers mon ancien employeur.

le service comptable de la société a envoyé un mail depuis le 4juin, pas de réponse de sa part.

quelle solution me proposez-vous?car je n'ai plus de salaire de février.

Le liquidateur judiciaire a t-il le droit de laisser traîner les choses?

Que dois-je faire ? merci pour vos précisions

Par **Visiteur**, le **10/06/2024** à **10:18**

Bonjour

Si malgré vos démarches, vos salaires ne sont toujours pas payés, vous pouvez demander l'intervention de l'AGS. L'AGS garantit le paiement des créances salariales dans la limite des plafonds fixés par la loi... *https://www.ags-garantie-salaires.org/salaries.html*

En cas de contestation sur les sommes versées ou si vous constatez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez saisir le Conseil de prud'hommes.

Par **miyako**, le **10/06/2024** à **17:38**

bonsoir,

[quote]
Le liquidateur judiciaire a t-il le droit de laisser traîner les choses?

[/quote]
Non ,la ste étant en liquidation judiciaire ,c'est au liquidateur de faire le nécessaire auprès des AGS.

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés